

## Qualité et limites des données

Le Registre des entreprises s'appuie en grande partie sur les données obtenues au cours de l'inscription à un numéro d'entreprise (NE) auprès de l'Agence de revenu du Canada (ARC). La qualité des totalisations indiquées au produit « Structure des industries canadiennes » (SIC) repose donc largement sur la qualité de l'information fournie par les entreprises canadiennes qui demandent un numéro d'entreprise.

### **Totalisations concernant les emplacements :**

#### **Créations :**

Règle générale, la création d'un emplacement au Registre des entreprises s'effectue peu après l'attribution d'un NE par l'ARC à chacune des entreprises qui le demande. Les inscriptions à un NE servent à la mise à jour mensuelle du Registre des entreprises et, par conséquent, la création de la plupart des nouveaux emplacements se produit quelques semaines seulement à la suite de leur enregistrement aux dossiers administratifs. Dans le cas d'un petit nombre d'emplacements, l'absence d'information ou l'imprécision des renseignements fournis à l'ARC en ce qui a trait à la nature de l'activité retarde le processus de création. En effet, il faut communiquer avec l'entreprise afin d'obtenir les données nécessaires à leur création au Registre.

Puisque cette source administrative (ARC) est la principale indication donnant lieu à la création d'un emplacement, seules les entreprises détenant un compte de NE sont reflétées dans le SIC. Toutefois, toutes les petites entreprises non constituées en société dont les ventes annuelles sont inférieures à 30 000 \$ et qui n'ont pas d'employés sont exclues des totalisations du SIC. On compte environ 600 000 de ces petits emplacements.

La version *juin 2006* du SIC montre une hausse du nombre d'établissements suite à un changement méthodologique. Le Registre des entreprises a adopté une nouvelle façon de reconnaître les naissances. Les codes SCIAN les plus touchés se trouvent parmi les secteurs suivants: Transport et entreposage, Services immobiliers et services de location et de location à bail, Services professionnels, scientifiques et techniques.

#### **Cessations d'activité :**

Le code de cessation d'activité est attribué aux emplacements du Registre si elles n'effectuent aucun versement fiscal ni retenue sur la paye durant un certain temps.

Il est donc possible qu'un emplacement qui a cessé ses activités au cours de cette période soit encore inclus dans les totalisations du SIC.

De même, l'incapacité de communiquer avec une entreprise, dans le cadre des activités d'enquête de Statistique Canada, peut aussi conduire à l'attribution d'un code de cessation d'activité aux unités du Registre des entreprises.

Annuellement, un code de cessation d'activité est attribué à environ 100 000 unités du Registre des entreprises pour les raisons mentionnées ci-dessus.

La version *décembre 2000* du SIC montre une baisse dans les comptes d'établissements. De même, la version *juin 2005* montre une diminution du nombre de petits établissements. Il faut attribuer ces baisses non pas à des facteurs économiques, mais plutôt au changement de méthodologie. Au cours des dernières années, la Division du Registre des entreprises a analysé de nouvelles sources administratives afin de détecter plus rapidement et avec plus de précision les fermetures d'entreprises. L'utilisation de nouveaux signaux est la résultante de cette analyse. Certains de ces signaux font maintenant partie des processus mettant à jour le Registre.

La version *décembre 2007* du SIC est basée sur le nouveau Registre des entreprises. La structure statistique (qui inclut les établissements) a été simplifiée pour mieux refléter la structure opérationnelle des entreprises. La diminution dans le nombre d'établissements est le résultat de nos efforts constants pour détecter les unités inactives aussitôt que possible.

Les versions *décembre 2008* et *juin 2009* du SIC montrent une diminution du nombre d'établissements/emplacements. Cette baisse est reliée à l'introduction de nouvelles règles d'inactivation qui nous permettent de mieux identifier les unités qui n'ont plus d'activité économique.

### **Classification géographique :**

Les données de *décembre 2010* du SIC montrent une diminution marquée dans les comptes pour l'agglomération de recensement de Brockville. Ceci peut-être attribué à un changement de certaines unités qui étaient auparavant associées à l'agglomération de recensement 512 (Brockville) vers d'autres agglomérations de recensement.

Veillez noter que le Registre des entreprises a adopté la classification géographique type de 2006 à partir de *décembre 2007*. La Classification géographique type (CGT-2006), mise à jour par Statistique Canada, sert de base à

l'attribution du code de région géographique. Un lien est établi entre une entreprise particulière et le code de classification géographique à l'aide du code postal.

Puisque le code postal est conçu par la Société canadienne des postes et vise l'efficacité de la distribution du courrier, il existe plusieurs cas où un code postal ne correspond pas aux frontières d'une seule unité géographique (selon la CGT). C'est le cas notamment des petites unités géographiques et des unités rurales. Cette situation prédomine dans les secteurs ruraux étant donné que les adresses se composent non pas d'un nom de rue mais plutôt d'une simple route rurale ou boîte postale, lesquelles servent à déterminer le code postal. Lorsqu'un seul code postal est attribué à diverses unités géographiques (selon la CGT), tous les emplacements sous ce code postal sont alloués à une seule unité géographique qui, règle générale, représente la plus importante unité des environs. Il est donc possible que des unités géographiques (particulièrement les subdivisions de recensement) comptent des emplacements dont la région géographique diffère quelque peu.

Pour la version de *juin 2006* du SIC, l'agglomération de recensement 865 – Wetaskiwin accuse une augmentation importante du nombre d'établissements suite à des changements géographiques. De nouveaux codes postaux ont été ajoutés pour former cette agglomération de recensement.

À partir de la version décembre 2007 du SIC, le nombre d'établissements codés à "résidu" (voir description ci-dessous) a augmenté lors du changement à la Classification géographique type (CGT) de 2006. La nouvelle norme étant basée sur une nouvelle version de codes postaux, un plus grand nombre de codes postaux existants ne trouvent plus d'appariement à un code géographique.

### **Les tranches d'effectif :**

À partir de *décembre 2007*, la plupart des établissements/emplacements ont un nombre d'employés estimé basé sur le formulaire PD7 de l'Agence du revenu du Canada, formulaire rempli par l'employeur et qui porte sur la dernière période de paye. Le compte inclut les employés à temps pleins et ceux à temps partiels. Cette variable est mise à jour mensuellement.

Avant *décembre 2007*, les estimations relatives au nombre d'employés étaient dérivées, pour la majorité des établissements, à partir du montant versé par les employeurs au titre des retenues sur la paye pour le compte de leurs employés. Puisque la modélisation servait à produire ces estimations, il ne faut pas les confondre avec les estimations produites par l'Enquête sur la population active ou par l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures. Cette modélisation est un bon estimateur relativement au nombre d'employés au point de vue des

emplacements. De plus, ces estimations servent de variable de stratification pour les enquêtes.

Même si certaines entreprises ne sont pas titulaires d'un compte de retenues sur la paye auprès de l'ARC, leur effectif peut se constituer de travailleurs contractuels, des membres de leur famille ou des propriétaires de l'entreprise. Le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information et classe ces emplacements dans la catégorie « Indéterminé » en ce qui concerne les totalisations indiquées au SIC.

### **Le code de classification industrielle :**

Le codage des emplacements se base sur le concept de l'activité principale conformément à l'approche sous-tendant le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN-2007).

L'attribution d'un code de classification aux emplacements nouvellement créés s'effectue, en tout premier lieu, à l'aide d'un logiciel de codage. Ce logiciel évalue la description de l'activité fournie par l'entreprise et attribue le code de classification industrielle qui est approprié (dans le cas d'environ 50 % des nouveaux enregistrements d'entreprises). Les descriptions d'activité imprécises font l'objet d'un codage non automatisé (dans le cas d'environ 50 %<sup>1</sup> des nouveaux enregistrements d'entreprises). À la suite du codage initial, il est possible que le code requière une mise à jour si :

- la Division du Registre des entreprises (DRE) est informée d'un changement d'activité à la suite d'une communication avec l'entreprise dans le cadre d'une enquête<sup>2</sup>;
- une mise à jour de la source administrative (ARC) indique un changement à l'activité commerciale;
- un profil de l'entreprise est effectué par le personnel de la DRE.

Au cours de 1997, la DRE a remplacé son système de classification des industries : elle est passée de la Classification type des industries (CTI) de 1980 au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 1997)<sup>3</sup>. L'optique de ces systèmes de classification (CTI et SCIAN) est différente. En effet, le SCIAN s'articule autour des principes de production alors que la CTI s'appuyait sur les biens et services produits. Bien que, pour la majorité des

---

<sup>1</sup> Inclut les enregistrements d'entreprises avec lesquelles une communication n'a pu être établie et qui ont été retournés à l'ARC.

<sup>2</sup> Ceci se produira seulement si l'établissement fait partie d'un échantillon d'enquête.

<sup>3</sup> [http://www.statcan.ca/francais/concepts/industry\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/concepts/industry_f.htm)

établissements, la DRE disposait de l'information suffisante pour l'attribution du code selon le SCIAN, une communication avec 300 000 entreprises s'est effectuée afin d'obtenir l'information supplémentaire ayant trait à la nature de leur activité. Selon l'information obtenue, un code selon le SCIAN a été attribué. Les systèmes de classification (CTI et SCIAN 1997) sont disponibles dans nos produits à partir de *décembre 1998* et le CTI est disponible jusqu'à la période de référence de *juin 2004*. Par conséquent, toutes les données diffusées après octobre 2004 ne le sont qu'avec le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Les produits qui sont touchés sont le CD-ROM Structure des industries canadiennes à partir de l'édition de *décembre 2004* et toutes les requêtes personnalisées qui demandent une ventilation par CTI.

Au cours de l'été 2002 on a adopté la version révisée du SCIAN : SCIAN 2002. À partir de *juin 2002*, le SCIAN 1997 a été remplacé par le SCIAN 2002. Deux secteurs ont été affectés : construction, et industrie de l'information et industrie culturelle.

En *décembre 2006*, nous avons adopté une autre version révisée du SCIAN : SCIAN 2007. Il est important de noter que la majorité des changements ont lieu dans les limites du secteur sauf pour deux exceptions : Fiducies de placement immobilier se déplace du secteur 52 - Finance et assurances, au secteur 53 - Services immobiliers et services de location et de location à bail; Conseillers en recrutement des cadres se déplace du secteur 54 - Services professionnels, scientifiques et techniques, au secteur 56 - Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement. Le plus grand changement introduit par cette révision est dans le domaine des télécommunications, comme c'était le cas dans la révision du SCIAN 2002. À partir de *décembre 2006*, le SCIAN 2002 a été remplacé, dans nos produits, par le SCIAN 2007.